



Bienvenue

à

Bosserville

de la 6^e au BTS

Accueil

Collège

Lycée Professionnel

Lycée Technologique

Filières

Scolarité

Tarifs

Itinéraires



Chartreuse de Bosserville

54510 Art-sur-Meurthe

☎ : 03 83 33 40 00

Site Internet : www.bosserville.fr

UNION SAINT MICHEL

COLLEGE

LYCÉE PROFESSIONNEL « LYCEE DES METIERS »

LYCÉE TECHNOLOGIQUE

Centre de Formation par APPRENTISSAGE

Contact : lycee-st-michel@bosserville.com

ÉTABLISSEMENT PRIVÉ MIXTE SOUS CONTRAT AVEC L'ÉTAT



Cette brochure est destinée à vous faire découvrir les modalités d'inscription et les filières de formation de nos collège et lycées et différentes informations pratiques concernant Saint-Michel de Bosserville.

Bien entendu vous pouvez n'y lire que ce qui vous concerne, cette plaquette est la présentation générale d'un établissement qui fait vivre 52 classes !

Toutes les précisions complémentaires, concernant le fonctionnement et le règlement de l'établissement vous seront données au moment où l'inscription deviendra définitive et par la circulaire de rentrée en AOÛT et par celles envoyées avec les bulletins trimestriels, à NOËL et à PÂQUES de chaque année.

Dans le processus d'inscription que vous allez peut-être entreprendre, si, pour une raison ou pour une autre, une circulaire ne vous parvenait pas, il ne faudrait pas hésiter à la réclamer au secrétariat de l'établissement.

Nous vous souhaitons bonne lecture et vous disons toute notre volonté de confiance et de dialogue.

**Avec l'équipe éducative,
Francois LANDOIS
Directeur de l'Union Saint Michel**

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| INTRODUCTION | 2 |
| S'INSCRIRE A BOSSERVILLE | 2 |
| LE PROJET D'ETABLISSEMENT (extraits significatifs)..... | 3 |
| FORMATIONS..... | 4 |
| LA FORMATION EN COLLEGE..... | 5 |
| LA FORMATION EN LYCEE PROFESSIONNEL..... | 7 |
| LA FORMATION EN LYCEE TECHNOLOGIQUE..... | 9 |
| FORMATION SUPÉRIEURE de B.T.S..... | 11 |
| FILIERES PROFESSIONNELLES..... | 13 |
| CONDUCTEUR ROUTIER MARCHANDISES..... | 13 |
| TRANSPORT..... | 13 |
| MAINTENANCE AUTOMOBILE..... | 15 |
| Véhicules Particuliers (Voitures légères) ou Véhicules Industriels (Poids Lourds) ... | 15 |
| TECHNICIEN MENUISIER AGENCEUR..... | 16 |
| TECHNICIEN DU FROID ET DU CONDITIONNEMENT DE L'AIR..... | 17 |
| ELECTROTECHNIQUE ENERGIE EQUIPEMENTS COMMUNICANTS..... | 18 |
| BREVET de TECHNICIEN SUPÉRIEUR ELECTROTECHNIQUE | 19 |
| BREVET de TECHNICIEN SUPÉRIEUR FLUIDES ENERGIES ENVIRONNEMENTS ... | 19 |
| SCOLARITE DES ELEVES..... | 20 |
| LE REGIME DE L'ELEVE..... | 20 |
| TARIFS 2011 - 2012 | 21 |
| COMMENT REJOINDRE BOSSERVILLE sans avoir à traverser Nancy.. | 22 |

INTRODUCTION

S'INSCRIRE A BOSSERVILLE

Toutes classes ou spécialités (pour les BTS se porter page 12)

Etape 1 : Dès que possible, nous adresser votre **DEMANDE D'INSCRIPTION**

Il n'existe pas de date limite pour les inscriptions, mais seulement une limitation du nombre de place proposée

- Fiche de renseignement complétée et signée
- Tous les bulletins de l'année scolaire en cours (2011 – 2012)
Pour les élèves de CM2 : tout document de bilan scolaire et avis de son maître d'école.
- Les bulletins des 3 trimestres de l'année scolaire précédente (2010 – 2011)
- Tous documents que vous jugerez profitables à la connaissance du parcours antérieur de votre fils ou fille.

Etape 2 : Après la réception de votre demande d'inscription :

- Il vous sera proposé un rendez-vous avec le directeur
- Seulement en cas d'accord, pour l'inscription du jeune, il vous sera demandé :
 - De compléter et nous adresser le dossier définitif d'inscription
 - Une participation aux frais de dossier d'inscription de 30 €
 - Un acompte de 310 €, à valoir sur les frais de scolarité de la 1^o année à Bosserville, (ce montant sera déduit des frais de scolarité annuelle)
 - Nous disposons globalement d'un nombre de places limité, variable suivant les niveaux ou les spécialités, ainsi que pour certaines activités extra scolaires, la réception de votre chèque d'acompte est considérée comme le signe de votre engagement ferme, en conséquence nous réservons une place pour votre fils ou fille.
- Remarques importantes sur l'inscription définitive
L'inscription est définitive seulement à la réception de la copie de l'avis de passage délivré par l'établissement public ou privé dans lequel votre fils ou fille est inscrit pour l'année en cours.
En aucun cas, l'inscription est possible en absence de cet accord écrit. Cet accord vous parvient souvent très tardivement dans l'année scolaire (fin juin ou début juillet). A réception de ce document, vous nous adresserez une copie.

En cas de refus de l'avis de passage, l'acompte de 310 € vous sera restitué intégralement, la participation de 30 € aux frais de dossier d'inscription sera conservée.

En cas de désistement pour raison personnelle :

Avant le 15 juin, l'acompte de 310 € vous sera restitué à hauteur de 220 €, la participation de 30 € aux frais de dossier d'inscription sera conservée.

Après le 15 juin, l'acompte de 310 € sera conservé, ainsi que la participation de 30 € aux frais de dossier d'inscription.

A tous moments, nous nous réservons la possibilité de vous restituer tout ou partie de cet acompte dans le cas d'une évolution particulière, imprévisible, de votre situation familiale ou personnelle (décès, mutation professionnelle, etc.) après un entretien avec la direction de l'établissement.

Etape 3 : Courant août, vous recevrez une circulaire de rentrée qui vous donne les détails pratiques concernant la rentrée scolaire et tout ce qu'il faut savoir au cours du 1^{er} trimestre.

LE PROJET D'ETABLISSEMENT (extraits significatifs)

L'Union Saint-Michel, en sa forme associative, et en respect des orientations diocésaines soutient l'existence d'un ensemble cohérent d'unités de formation : collège, lycée professionnel, lycée technologique, centre de formation d'apprentissage, centre de formation professionnelle. La vocation de l'Union fut, dès son origine, le souci de prendre soin des apprentis d'autrefois en leur offrant hébergement, éducation et maîtrise de leurs métiers. D'abord située rue des Tiercelins à Nancy, l'Union est venue développer son œuvre à la Chartreuse de Bosserville dans les années soixante et, en restaurant l'édifice, elle a développé sa capacité d'accueil, sa forme de contrat d'éducation avec l'Etat, sa relation aux entreprises et son lien avec l'enseignement catholique diocésain.

La communauté éducative qui travaille dans ce cadre tient son existence de ces racines fondamentales, mais elle ne saurait remplir sa mission sans se projeter dans l'avenir et c'est la raison qui la pousse à exprimer un « Projet d'Etablissement ».

Le projet de l'établissement est de former l'être humain en l'aidant à grandir et s'épanouir par la formation ou l'apprentissage d'un ou plusieurs métiers, ce qui lui apportera reconnaissance sociale et dignité humaine.

La compréhension chrétienne du monde et la lumière de l'évangile apportent sens à ce projet tant dans les racines évoquées précédemment que dans le souci de se mettre en chemin vers le monde de demain.

Cette vocation à former à la profession est centrale dans le Projet d'Etablissement qui trouve sa pleine réalisation dans les références des différents parcours proposés par le lycée professionnel qui est l'unité porteuse de l'ensemble.

Une formation professionnelle mérite d'être offerte à tous les jeunes qui sentent pouvoir s'y réaliser mais aussi aux plus démunis en possibilités scolaires qui peuvent trouver avant cette étape le temps nécessaire d'une « restauration de leurs compétences » en collège.

Un collège à Projets dans lesquels l'élève retrouve goût au travail prend tout son sens dans les structures de l'établissement.

De même les apprentissages du lycée professionnel, centrés sur des savoir-faire et sur des processus de réalisations pratiques, méritent de trouver leur expression dans un cursus technologique et scientifique donnant plus de place à l'abstraction.

La communauté éducative a de ce fait pour but :

↳ De travailler à la formation intégrale de toute la personne pour la rendre capable de choix libres et responsables.

↳ De porter une attention particulière aux jeunes en échec scolaire.

Le Projet d'Etablissement retient plus particulièrement les objectifs suivants sans aucune distinction hiérarchique :

- Valorisation de l'enseignement professionnel du Lycée.
- Valorisation et mise en réussite des élèves.
- Mise en projets des classes de collège.
- Formation des élèves au plus haut niveau qu'il leur soit possible d'atteindre.
- Education à la citoyenneté, au respect de la Création et à la Valeur du travail.
- Mise en œuvre d'une Pastorale Chrétienne de l'établissement.

FORMATIONS

Nous sommes un établissement Privé sous contrat d'association avec l'Etat, en conséquence, nous respectons sur le plan scolaire les obligations définies par le ministère de l'Education Nationale, c'est-à-dire :

- Matières enseignées
- Volume horaire enseigné
- Préparation aux examens nationaux : Brevet des Collèges – CAP – BAC PRO – BAC Technologique et BTS.
- Organisation des épreuves de Contrôles en Cours de Formation, pour les sections concernées (Enseignement Professionnel)
- Préparation au permis de conduire pour les sections de transporteurs routiers
- Les familles peuvent bénéficier des bourses départementales et nationales dans les mêmes conditions que les établissements publics équivalents.
- Etc.

Au nom du « Caractère propre » prévu par la loi Debré qui régit notre statut, nous voulons apporter en plus :

- Une attention à la vie de l'élève dans l'établissement
- Un engagement des enseignants dans le cadre d'activités extra scolaires
- Une aide à la construction du jeune au travers d'actions adaptées de soutien scolaire
- Une aide à la sociabilité et l'intégration du jeune dans l'établissement par des programmes adaptés à l'âge de l'élève
- Une éducation à la vie collective et solidaire
- La recherche d'un encadrement le préparant à l'apprentissage des règles de la vie commune.
- Une proposition de participation aux actions de Pastorale soumis au volontariat des jeunes et de leurs familles.
- L'implication des familles dans le cadre de l'APEL (Association des Parents de l'Enseignement Libre)

LA FORMATION EN COLLEGE

Accueil à tous les niveaux du cycle 6°,5°, 4° et 3°

Les enseignements dispensés dans le cadre du collège sont dispensés dans un espace plus particulièrement attribué aux plus jeunes.

- Un ensemble de bâtiment, intégralement rénové et adapté à leur accueil
- Entre les bâtiments une cour de récréation et bloc sanitaire qui leur sont réservés
- Ils disposent de leurs propres classes
- Un cadre éducatif est détaché de la direction de la vie scolaire et dispose d'un bureau au milieu de la structure.
- Pour les internes, des secteurs sont réservés par tranches d'âge, croissantes
- Des activités extra scolaires, adaptées aux diverses tranches d'âge de la 6° à la 3° sont proposées, le détail est défini ci-dessous.

Toutefois

- Ils partagent, les mêmes installations sportives que leurs aînés.
- Les enseignants dispensent, pour certains, leurs enseignements, tout à la fois dans le cadre du lycée et du collège.
- Le lieu de restauration est commun à l'ensemble des collégiens et lycéens, des plages horaires sont attribuées aux diverses tranches d'âge.

Activités extra scolaire

Suivant les activités extra scolaires, il est demandé une participation financière adaptée.

En 6° : Activités encadrées de sociabilité

- Organisation dès la rentrée d'un séjour d'intégration.
- Activités encadrées en fin d'après-midi plusieurs fois par semaine.
- Organisation plusieurs fois par semaine d'aide aux devoirs.
- Activités encadrées pour les internes le mercredi après-midi, ouvertes aux demi-pensionnaires sous condition du nombre de participants.
- Organisation de sorties éducatives

En 5° : Poursuite des activités initiées en 6°, mais dans un volume horaire moindre

- Pratique d'activités encadrées ponctuelles
- Organisation de sorties éducatives

A partir de la 4° : il est proposé des activités de sensibilisation pouvant aider à l'orientation future

- Sapeurs pompiers : conditions particulières d'accueil
Nombre de places limité à 15
Etude et sélection des candidatures par le corps des sapeurs pompiers en présence de l'un au moins des parents
Préparation au brevet de Jeunes Sapeurs Pompiers
- Autres activités itinéraires de découverte : Parc et jardins

En 3° : Il est proposé des activités de sensibilisation pouvant aider à l'orientation future

- Sapeurs pompiers : Uniquement pour ceux ayant débuté en 4°
- Karting : initiation aux règles de sécurité de la route et découverte des véhicules
- Arbitrage de football.

ACTIVITES EXTRA SCOLAIRES ENCADREES

Intégrées dans les emplois du temps à raison d'une demi-journée hebdomadaire

Pour les classes de 6ème :

Séjour d'intégration (lieu à confirmer) généralement de 3 jours.

Activités extra scolaires encadrées tout au long de l'année : Participation de 21€ par mois sur les 10 mois de l'année scolaire.

Pour les classes de 5ème :

Activités extra scolaires encadrées.

Pour les classes de 3ème

Les équipes pédagogiques du Collège – Lycée Saint-Michel sont convaincues de la nécessité de mettre les élèves en SITUATION DE PROJET.

Le retard scolaire ne s'estompe qu'en mettant les élèves en situation de réussite. C'est l'objectif recherché en proposant aux classes de 3^{ème} un PROJET MOTIVANT.

Outre le programme classique menant au Brevet National nos classes de 3^{ème} DP6 se déclinent sur des activités extra scolaires qui trouvent leur suite dans les filières proposées (CAP – BAC PRO – BAC STI et BTS) dans l'établissement.

- J.S.P. - JEUNES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES :

Cycle sur 2 ans 4ème et 3ème : 4 heures hebdomadaires de formation JSP aboutissant au brevet de J.S.P. Cette formation est assurée par les pompiers professionnels du SDIS 54 (Section Départementale d'Incendie et Secours 54).

Sélection par commission de pompiers
Effectif limité à 15 élèves



- ARBITRAGE FOOTBALL :

2 heures hebdomadaires d'enseignement de l'arbitrage dispensées par la Direction Technique Régionale de la Ligue Lorraine de Football.

3 heures hebdomadaires de pratique de l'arbitrage et du football par l'entraînement et la compétition dispensées par les professeurs d'EPS.



- KARTING : (avec participation financière des familles)

4 heures hebdomadaires :

- d'études du règlement de la compétition de Karting,
- de découverte de la mécanique du Karting,
- de la maintenance et de la préparation du véhicule.



LA FORMATION EN LYCEE PROFESSIONNEL

Conditions de recrutement de l'enseignement professionnel (Bac Pro et CAP):

Sur dossier de candidature suivant les modalités définies page

Pour toutes les spécialités, nous disposons d'un nombre limité de places, elles sont attribuées, au fur et à mesure des demandes et d'acceptation des dossiers de candidatures.

Les inscriptions peuvent être closes à tout instant pour une spécialité, conduisant à l'établissement d'une liste d'attente.

Cette logique s'applique à tous les types de candidatures, dans une totale égalité des chances, la motivation pour un métier demeurant l'atout essentiel

- Après une 3^e de collège, 3^e DP 3 ou 3^e DP 6
Disposer d'un avis d'orientation Favorable émis par l'établissement fréquenté en 3^e
- En réorientation après 2^e G.T.
- En réorientation particulière ou poursuite d'étude après un CAP
Possible sur examen de la candidature, qui est chaque fois particulière
Peut conduire à une demande d'établissement de définition des conditions de gestion de la « passerelle » en lien avec des Inspecteurs de l'Education Nationale.

DIPLÔMES PRÉPARÉS : BACCALAUREAT PROFESSIONNEL EN 3 ANS

- **TECHNICIEN MENUISIER AGENCEUR**
- **CONDUCTEUR ROUTIER MARCHANDISES**
- **TRANSPORT**
- **ELECTROTECHNIQUE, ENERGIE EQUIPEMENTS COMMUNICANTS**
- **TECHNICIEN DU FROID ET DU CONDITIONNEMENT DE L'AIR**
- **MAINTENANCE DES VEHICULES AUTOMOBILES – Véhicule Industriel**
- **MAINTENANCE DES VEHICULES AUTOMOBILES – Véhicule Particulier**

L'obtention du diplôme concède au lauréat un diplôme de niveau IV suivant le code du travail

Déroulement du cycle

Formation en 3 ans sous statut scolaire

Au terme de la 2^e année, préparation et présentation à un « diplôme intermédiaire » de niveau V. (intitulé du diplôme préparé varie suivant la spécialité)

Cette disposition est destinée à donner une qualification minimale reconnue par le droit du travail en cas d'échec à l'examen du Bac Professionnel

Poursuite d'étude

Il est possible à un détenteur de bac professionnel de poursuivre des études supérieures.

Les candidatures entre alors dans le cas général des études gérées au travers de POST BAC, structure centralisant et gérant les candidatures

Une poursuite fructueuse en BTS de la spécialité est raisonnablement envisageable après l'obtention du diplôme dans de « bonnes conditions ». D'ailleurs un bachelier professionnel ayant obtenu une mention « Très Bien » est de droit admissible en BTS s'il en fait la demande.

Déroulement de la scolarité

Elle se déroule en trois ans et comprend **22 semaines** de formation en entreprise. (Les dates de ces stages étant indiquées sur la circulaire de rentrée émise à la fin du mois d'août).

- 6 semaines la première année
- 8 semaines la deuxième année
- 8 semaines la troisième année

PRÉPARATION D'UN C.A.P. EN 2 ANS

L'obtention du diplôme concède au lauréat un diplôme de niveau IV suivant le code du travail

DEROULEMENT :

Cette formation a pour premier but de développer l'habileté manuelle et le savoir faire. Pour les élèves qui s'y révèlent performant, elle peut permettre l'accès aux classes de baccalauréats professionnels.

Spécialités : Conducteur routier marchandises

12 semaines de stage en entreprise (les dates sont précisées dans la circulaire de rentrée).

Conditions particulière d'admission :

- Pour le C.A.P. conducteur routier marchandises : avoir obtenu l'A.S.S.R. niveau 2 ou en cas d'échec se faire connaître courant premier trimestre afin de se réinscrire pour repasser les épreuves.

Le C.A.P. Conducteur routier marchandises

La fonction :

Le titulaire du CAP Conduite routière est capable de conduire un camion, surveiller le chargement, vérifier l'état de marche du véhicule.

La délivrance du diplôme est conditionnée par l'obtention du permis approprié.

Secteur d'activité :

. Entreprises de transport

Niveau demandé pour suivre la formation :

Pour les jeunes : Après la 3^{ème} ou après un CAP, un BEP

Type de formation pour la validation du diplôme de CAP Conduite routière :

La formation se prépare en deux ans après la 3^{ème}. Les étudiants effectuent un stage en première et deuxième année d'une durée de 6 à 8 semaines par an.

Le CAP Conduite routière permet aux candidats d'entrer dans la vie active en tant qu'employés qualifiés. Il permet également la poursuite d'études dans ce domaine dans le but de se perfectionner ou d'acquérir une seconde compétence.

Poursuite d'études possible après un CAP Conduite routière :

- . MC: Mention complémentaire en 1 an.
- . Bac Pro (possible dans certains domaines, accès sur dossier avec un niveau général très bon)
- . BP: Brevet d'études professionnelles
- . BM: Brevet de Maîtrise (accès avec 3 ans minimum d'expérience professionnelle)

Débouchés :

- . Chauffeur livreur de produits surgelés
- . Chauffeur ramasseur collecte de lait
- . Conducteur routier de marchandises
- . Conducteur déménageur

Préparation du C.A.P. Conducteur routier marchandises en 1 an

Ce C.A.P. en UN an permet aux jeunes déjà titulaires d'un premier C.A.P ou B.E.P. ou BAC de se préparer au métier de chauffeur routier.

En fin d'études, le succès aux épreuves du C.A.P. permet d'obtenir le permis EC (super lourd).

Durant leur formation, les jeunes seront amenés à effectuer plusieurs périodes de formation en entreprise (8 semaines de stage).

Conditions d'admission spécifique :

- Etre titulaire d'un C.A.P. ou B.E.P. ou BAC et du permis B.
- Pour tous, présenter une copie de tous les bulletins trimestriels de l'année en cours et de l'année scolaire précédente et une copie du permis B.

LA FORMATION EN LYCEE TECHNOLOGIQUE

LA SECONDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE

La réforme du lycée qui est entrée en application à la rentrée 2010 pour la classe de seconde vise à assurer **la réussite de chaque lycéen(ne)** venant faire ses études au Lycée Saint-Michel.

Cette classe de seconde a pour vocation de renforcer les objectifs suivants :

- ▶ Mieux orienter chaque lycéen (une orientation mieux préparée, mieux accompagnée, plus progressive)
- ▶ Mieux accompagner les élèves,
- ▶ Mieux faire face aux exigences de notre époque (maîtrise des langues étrangères, culture, connaissance de la société) ouvrant ainsi sur toutes les orientations possibles.

Pour répondre aux objectifs généraux ci dessus, il est mis en place en seconde dans le tronc commun pour chaque élève de seconde deux enseignements de langues vivantes au lieu d'un seul pour ne pas pénaliser les élèves dans leur futur parcours scolaire ou professionnel.

D'autre part, l'horaire hebdomadaire laisse la place au lycéen de seconde de mieux construire son parcours et d'assurer sa réussite en seconde. Pour cela deux heures d'accompagnement personnalisé ainsi que des enseignements d'exploration lui seront proposés.

La seconde est une classe Générale et Technologique.

Pour que la classe de seconde joue pleinement son rôle, il faut aider chaque lycéen à mieux préparer son orientation. Pour cela, le lycée leur proposera des enseignements d'exploration d'une heure et demie chacun par semaine.

Ainsi nous proposons deux domaines d'exploration :

- « **les principes fondamentaux de l'économie et de la gestion** »
- « **sciences de l'ingénieur** »

Ils constituent une aide à l'orientation et ont vocation à faire découvrir aux élèves de nouveaux domaines intellectuels ainsi que les parcours de formation et les activités professionnelles vers lesquels ils ouvrent.

Pourquoi une seconde au lycée

L'établissement se propose de favoriser l'épanouissement des jeunes sur les plans culturel, social, humain, scientifique et technique. L'environnement industriel ou scientifique proposé (jusqu'à Bac

+ 2) permet à l'élève de seconde de préciser son projet dans un contexte valorisant l'acquisition d'une compétence, tout en lui laissant un large éventail de possibilités.

Les poursuites d'études

De nombreuses perspectives d'études pour le secteur industriel ou scientifiques s'offrent à vous. Des spécialités pourront être proposées dans la filière S.T.I. 2D, construites autour de grandes thématiques attractives et porteuses de sens comme :

➤ **Energies et Environnement (EE)**

Conditions d'admission en classe de seconde :

Etre admis par l'établissement d'origine à l'accès en seconde ;

Etude du dossier comprenant l'avis détaillé du Chef d'établissement actuel ou du professeur principal, attestation de participation à des activités extra scolaires etc....

PREMIERE et TERMINALE BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE série STI 2D

La rénovation :

- L'affirmation de sa vocation à la poursuite d'études supérieures :
 - Des choix d'orientation post baccalauréat plus ouverts
 - Une meilleure préparation aux études supérieures grâce au renforcement des enseignements généraux
 - L'acquisition de compétences technologiques transversales, moins spécialisées.
- Une organisation pédagogique permettant une orientation plus progressive
- L'apprentissage de deux langues vivantes dans un contexte européen.
- La mise en place de l'accompagnement personnalisé.

La nouvelle architecture pédagogique :

- Une série plus polyvalente préparant mieux à la poursuite d'études supérieures.
- A Bosserville, la nouvelle série STI 2D est organisée autour de l'enseignement spécifique :

➤ **Energies et Environnement**

Conditions d'admission en Baccalauréat STI 2D :

- Présentation des bulletins scolaires et selon des conditions à étudier lors de l'inscription.
- Pour les élèves du lycée professionnel St-Michel, avoir obtenu l'avis favorable du conseil de classe.
- Pour les autres : être issus d'une seconde générale et être admis en première ou avoir déjà fréquenté une classe de première.

B.T.S. par la voie scolaire

Conditions d'admission en B.T.S. :

- **Candidature par le logiciel POST-BAC : Suivre impérativement la procédure**
- Etre titulaire d'un baccalauréat scientifique ou d'un baccalauréat Sciences et Technologies Industrielles ou d'un baccalauréat professionnel des domaines électriques, électronique, froid et conditionnement de l'air ou avoir suivi une année de formation supérieure BTS, DUT, DEUG...
Pour les élèves du lycée St-Michel, avoir l'aval du conseil de classe.

1) B.T.S. FLUIDES ENERGIES ENVIRONNEMENTS option FRIGORIFIQUE

Ce B.T.S. est ouvert aux jeunes titulaires d'un baccalauréat scientifique ou technique (Science et technique, Génie électrique, Génie électronique, Génie énergétique).

Le technicien supérieur F.E.E. a pour vocation de s'intégrer dans des entreprises de toute taille du bâtiment et de l'industrie :

- bureaux d'études chargés de conception,
- entreprises chargées de l'installation,
- entreprises de maintenance et de gestion des installations,
- entreprises de diffusion de matériels

Au cours de la formation, les étudiants effectuent un stage de 8 semaines en entreprise.

2) B.T.S. ELECTROTECHNIQUE

Le technicien supérieur en électrotechnique trouve sa place aussi bien dans les petites, que dans les moyennes et les grandes entreprises. Il intervient dans les secteurs de la production industrielle, du tertiaire, de l'habitat, du transport et de la distribution de l'énergie électrique.

Le titulaire du brevet de technicien supérieur en électrotechnique doit avoir des compétences générales :

- dans le domaine technologique où il devra assurer les études et la réalisation des affaires qui lui sont confiées.
- Dans la communication où il sera amené à rédiger des documents et à dialoguer avec les différents services de l'entreprise ainsi qu'avec les clients et les fournisseurs. La maîtrise de la langue anglaise aussi bien écrite pour la lecture de documents qu'orale pour les relations avec les services étrangers est nécessaire.
- Dans le management où il devra assurer la conduite et la responsabilité d'équipes lors de la réalisation de travaux neufs, d'interventions sur équipements ou d'actions de maintenance.

Au cours de la formation, les étudiants effectuent un stage de 6 semaines en entreprise.

B.T.S. par la voie de l'alternance

Conditions d'admission :

1 Etre titulaire d'un Baccalauréat Scientifique ou d'un Baccalauréat Sciences et Technologies Industrielles ou d'un Baccalauréat Professionnel des domaines électriques, électronique, froid et conditionnement de l'air ou avoir suivi une année de formation supérieure BTS, DUT, DEUG...
Pour les élèves du lycée St-Michel, avoir l'aval du conseil de classe.

2 Dépôt dossier de candidature auprès de l'établissement
Admissions sur examen de dossier par la commission d'admission qui établit un classement des candidatures.

3 Au moment de la rentrée : avoir signé un contrat d'alternance avec une entreprise ou société

Pour informations et renseignements :

Entretien préalable possible avec Monsieur le Responsable du Centre de Formation Continue du Lycée.

B.T.S. APRES VENTE AUTOMOBILE

Le centre de formation continue du lycée St-Michel organise les études des jeunes qui souhaitent acquérir un niveau de technicien supérieur.

La forme jusque là retenue est celle de l'alternance sous contrat de travail avec une entreprise.

Deux sections de B.T.S. sous contrat de professionnalisation ou d'apprentissage sont proposées dans la mesure des places disponibles en entreprises, dans la spécialité :

- B.T.S. Après-Vente Automobile option Véhicules Industriels
- B.T.S. Après-Vente Automobile option Véhicules Particuliers



FILIERES PROFESSIONNELLES

CONDUCTEUR ROUTIER MARCHANDISES

Ce baccalauréat en 3 ans consiste en l'apprentissage de la conduite de poids lourds et de l'acquisition de toutes les connaissances permettant d'exercer une activité professionnelle dans les métiers du transport.

Le conducteur routier a la responsabilité de mener à bon port la marchandise embarquée dans son camion. Selon la taille de son véhicule et les clients à livrer, ses déplacements sont plus ou moins longs : une région, la France entière ou l'étranger. Le conducteur-livreur, quant à lui, circule essentiellement en ville.

L'apprentissage de la conduite se déroule en trois temps :

1^{er} temps : Préparation du premier examen partiel (Préparation et passage du permis B).

2^{ème} temps : Si le premier examen partiel a été obtenu, préparation du deuxième examen partiel (Préparation et passage du permis C).

3^{ème} temps : Préparation du permis EC (super-lourd) qui constitue l'épreuve de conduite du baccalauréat. Ce permis ne peut être obtenu qu'à la condition de réussir les épreuves théoriques du baccalauréat préparé.

Au cours de la formation en 3 ans, la mise en place du CACES « certificat d'aptitude à la conduite en sécurité ». Ce certificat sanctionne une formation à la conduite en sécurité de divers équipements motorisés : chariots élévateurs, engins de travaux publics, engins de levage...

Le « CACES » n'est pas une formation mais un certificat issu d'un test favorable. Le conducteur routier doit être titulaire d'un Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité, connu sous le nom de [CACES](#), délivré par des organismes certifiés.

Outre l'apprentissage de la conduite qui, malgré son importance, ne constitue qu'un élément du programme d'ensemble, l'élève acquerra des connaissances en mécanique, ce qui lui permettra de diagnostiquer les pannes éventuelles de son véhicule et d'effectuer l'entretien courant de celui-ci. Il sera en outre initié à la réglementation du transport et à la façon d'organiser le déplacement (choix d'itinéraire, préparation des documents administratifs, contact avec la clientèle).

TRANSPORT

Le titulaire du BAC PRO Transport participe à la mise en place, l'organisation et à la gestion des transports de marchandises. Il en assure également les prestations associées : étude de marché, organisation du transit, dédouanement, stockage ...

Secteurs d'activité :

- . Entreprises de transport de marchandises
- . Entreprises de locations de véhicules industriels
- . Entreprises d'organisation de transports terrestres, aériens, maritimes
- . Entreprises de commission en douane.

Niveau demandé pour suivre la formation :

Pour les jeunes : Après la 3^{ème} ou réorientation pour les cas particuliers

Type de formation pour la validation du BAC PRO Transports :

Pour les jeunes (- de 26 ans) : en formation à temps plein

Le bac professionnel s'obtient en 3 ans après la 3^{ème} (seconde, première, terminale pro).

Le BAC pro transport permet aux candidats d'entrer rapidement dans la vie active en tant qu'employés qualifiés. Il permet également la poursuite d'études dans ce domaine vers un BTS. Le BAC PRO vise plus à l'insertion professionnelle qu'à la poursuite d'études.

Poursuite d'études possible après un BAC PRO Transports :

. BTS: brevet de technicien supérieur de spécialité proche

. DUT: 1 Année de mise à niveau avant d'intégrer la 1^{re} année de DUT

. MC: mention complémentaire.

Exemples de métiers :

Agent d'exploitation et de transit

Agent de transit

Technicien d'exploitation de transport

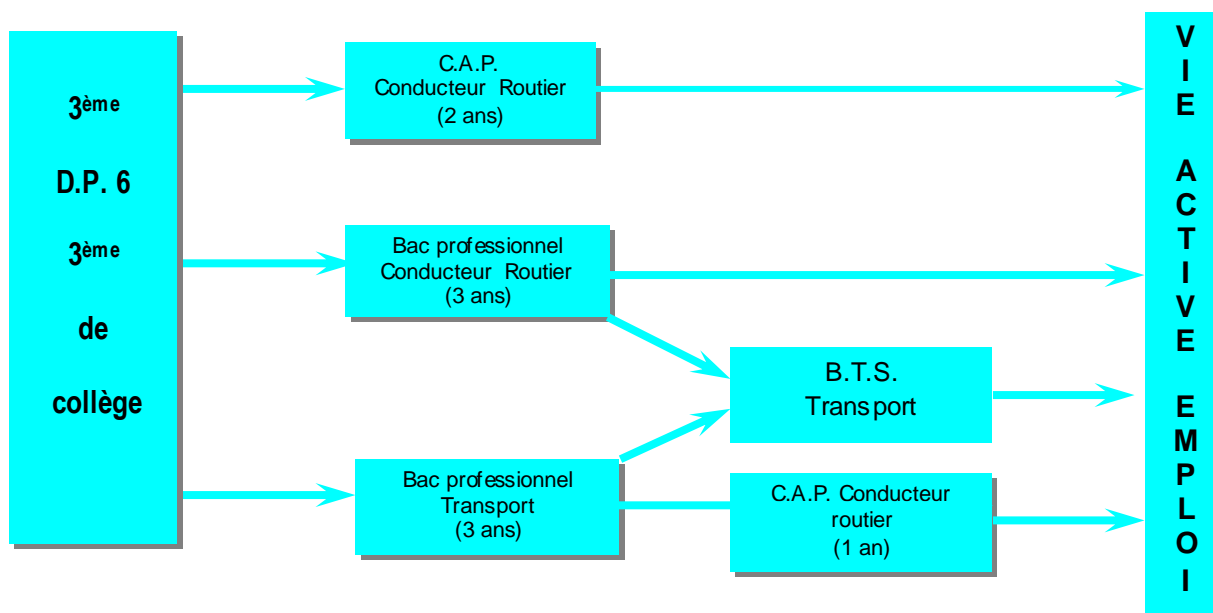
Agent administratif des transports de marchandises

Agent d'ordonnancement

Agent de service après-vente dans le transport

Déclarant en douane

TRANSPORT - CONDUCTEUR ROUTIER



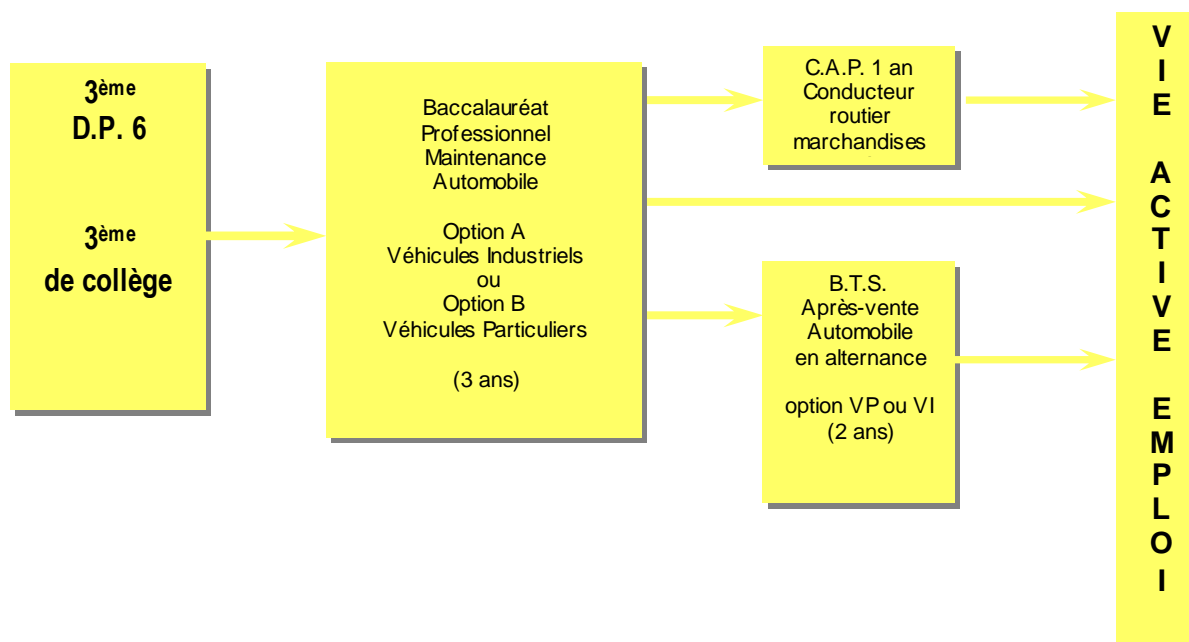
MAINTENANCE AUTOMOBILE

Véhicules Particuliers (Voitures légères) ou Véhicules Industriels (Poids Lourds)

La formation est proposée au niveau du baccalauréat professionnel en 3 ans et comporte une large part d'enseignement théorique.

Le titulaire de ce baccalauréat professionnel est un technicien d'atelier qui assure la maintenance (éviter les pannes) et la réparation (intervenir après une panne) des véhicules automobiles. Ces véhicules peuvent être, selon l'option choisie, des Véhicules Particuliers (Voitures), des Véhicules Industriels (Poids Lourds).

Après le baccalauréat professionnel, possibilité de poursuivre une formation par la voie de l'alternance en CFA (Centre de Formation d'Apprentissage) vers un des deux B.T.S. Après-Vente Automobile (AVA) Véhicules Particuliers (V.P.) ou Véhicules Industriels (V.I.), suivant les besoins de l'industrie locale.

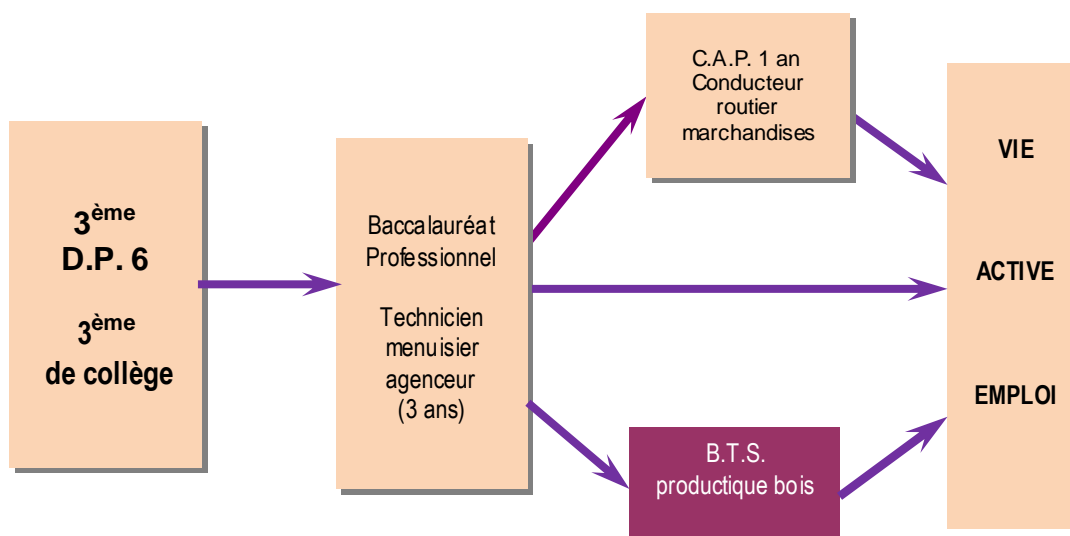


TECHNICIEN MENUISIER AGENCEUR

Il s'agit là d'une spécialité orientée vers l'étude des principes de construction des ouvrages en bois destinés à l'équipement de tous les lieux de vie et d'activité des hommes.

La formation est proposée au niveau du baccalauréat professionnel en 3 ans. Elle comporte des enseignements traditionnellement tournés vers le travail de la matière, incluant un maximum de techniques nouvelles.

Le programme de travail du baccalauréat professionnel comporte une part non négligeable d'enseignement théorique.



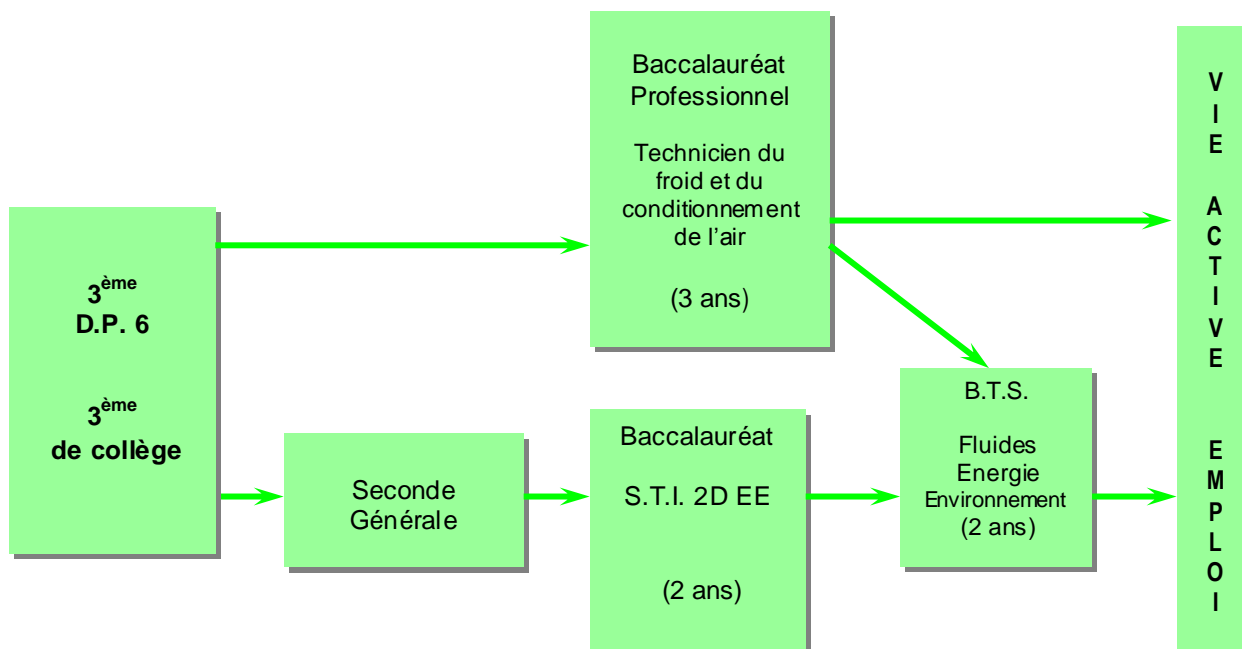
TECHNICIEN DU FROID ET DU CONDITIONNEMENT DE L'AIR

Cette formation porte sur les connaissances dans le secteur énergétique du bâtiment, de la production et de la chaîne du froid.

Domaine d'application de ce baccalauréat :

- les équipements du bâtiment assurant le conditionnement d'air ;
- la climatisation et le confort thermique des locaux ;
- les installations frigorifiques nécessaires à la conservation des denrées ;
- les installations frigorifiques nécessaires à la fabrication de produits.

Le titulaire du baccalauréat professionnel doit avoir acquis les connaissances et savoir-faire fondamentaux généraux, technologiques et professionnels. Ainsi, on trouve au programme une large part réservée aux sciences appliquées : éléments de calorimétrie, acoustique, changement d'état physique des corps.



ELECTROTECHNIQUE ENERGIE EQUIPEMENTS COMMUNICANTS

C'est une formation liée aux appareils électriques. Elle correspond à l'entretien et au dépannage de tous les organes électriques des innombrables machines qui fonctionnent par l'énergie électrique.

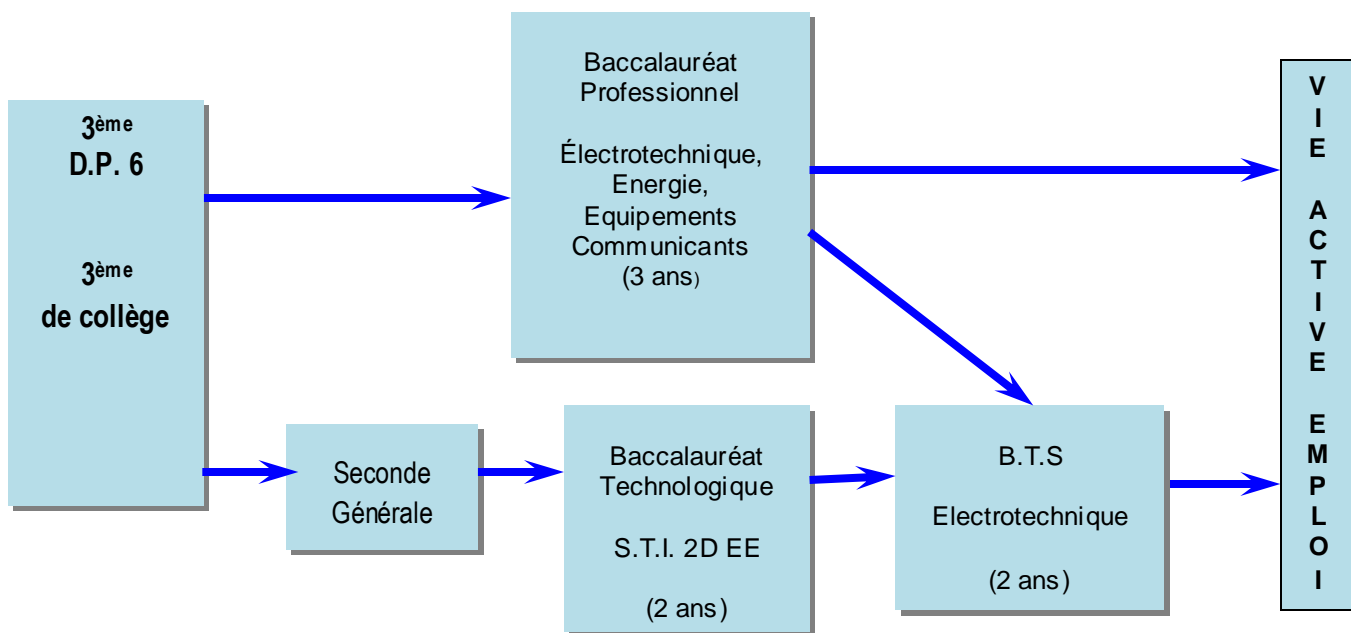
Ainsi l'électrotechnicien trouvera-t-il sa place aussi bien dans la maintenance des petits appareils ménagers électriques que dans les importantes machines de l'industrie lourde.

Sa formation comportera donc une étude théorique relativement approfondie de l'électricité et de ses lois, une bonne connaissance du moteur électrique, de ses caractéristiques, de sa commande et de sa protection, ainsi que des éléments essentiels de mécanique générale et d'automatisation.

Le baccalauréat professionnel Electrotechnique, Energie, Equipements Communicants existe au Lycée Saint-Michel. Il se prépare en 3 ans en sortant de la classe de 3^{ème}.

La formation dispensée permet d'acquérir les connaissances et savoirs faire mettant en œuvre, l'utilisation, la maintenance des installations des équipements électriques (courant fort et faible) et des réseaux permettant le dialogue, la gestion des récepteurs et véhiculant la voix, les données, les images ainsi que ceux concernant la sécurité des personnes et des biens.

Pour élèves titulaires du baccalauréat professionnel, la possibilité de poursuivre en classe de Brevet de Technicien Supérieur (B. T. S.) Electrotechnique.



BREVET de TECHNICIEN SUPÉRIEUR ELECTROTECHNIQUE

Le B.T.S. « **Electrotechnique** » a pour vocation de s'intégrer dans des entreprises de toute taille du bâtiment et de l'industrie :

La fonction

Le titulaire du BTS Electrotechnique intervient dans l'étude, la mise en œuvre, l'utilisation, la maintenance des équipements électriques.

Compétences générales : Technologie – Communication - Management

Secteurs d'activité :

- . Equipements et contrôle industriel
- . Production et transformation de l'énergie
- . Automatismes et gestion technique du bâtiment
- . Automatismes de production industrielle
- . Distribution de l'énergie électrique
- . Installations électriques des secteurs tertiaires
- . Equipements publics
- . Froid industriel, l'agroalimentaire et la grande distribution
- . Services techniques
- . Transports (véhicules et infrastructures)

Niveau demandé pour suivre la formation:

Après le bac (Bac STI, Bac PRO EEEEC, ...) ou une formation niveau IV.

La formation se prépare en 2 ans.

Les étudiants effectuent un stage en première et deuxième année d'une durée de 6 semaines.

Le BTS Electrotechnique permet aux candidats de s'adapter à l'ensemble des activités industrielles et donc avoir un choix assez vaste de métiers, ou de poursuite d'études dans ces domaines.

BREVET de TECHNICIEN SUPÉRIEUR FLUIDES ENERGIES ENVIRONNEMENTS

Le B.T.S. « **Fluides Energies Environnements** » option génie **FRIGORIFIQUE** a pour vocation de s'intégrer dans des entreprises de toute taille du bâtiment et de l'industrie :

Spécialiste du froid : Le technicien supérieur Génie frigorifique est capable de :

- Faire un bilan frigorifique
- Dimensionner une installation commerciale ou industrielle
- Mettre en service une installation
- Sélectionner la régulation
- Vérifier les paramètres de fonctionnement d'une installation

Spécialiste du traitement d'air : Il est capable de :

- Faire un calcul de charges
- Dimensionner une centrale de traitement d'air
- Sélectionner la régulation
- Dimensionner un réseau de gaines
- Dimensionner un réseau d'eau glacée

Avec des compétences en chauffage : Il est aussi capable de :

- Dimensionner une installation de chauffage simple
- Dimensionner le réseau d'eau chaude correspondant
- Sélectionner la régulation adaptée

Avec des compétences en électrotechnique : Il est aussi capable de :

- Dimensionner une installation électrotechnique simple
- Choisir un automate programmable

Avec des compétences en acoustique : Il est aussi capable de :

- Analyser les besoins en acoustique
- Sélectionner le matériel à mettre en œuvre

SCOLARITE DES ELEVES

LE REGIME DE L'ELEVE

L'établissement propose deux régimes : la **PENSION** (ou **internat**) et la **DEMI-PENSION**.

L'externat n'existe pas.

La décision est arrêtée par les parents au moment de l'inscription ou de la réinscription.

1. L'INTERNAT

Tous les internes sont logés dans l'établissement. Les filles internes sont logées dans un pavillon indépendant dans l'établissement.

L'internat signifie : Accueil des élèves par l'établissement, chaque semaine et en dehors des vacances scolaires, indiqué par circulaire, du lundi matin (début des classes) au vendredi soir (fin des classes). Les élèves sont mis sous la responsabilité du service d'internat (en dehors des heures de classes), ou par des professeurs (pendant les heures de cours). Ainsi les jeunes ne sont jamais renvoyés hors de l'école consécutivement à l'absence d'un professeur.

Des activités éducatives sont organisées tous les jours entre la fin des cours du matin et le début des cours de l'après-midi.

- Tout élève doit donc, *s'il n'est pas puni*, quitter le lycée au moment de la clôture des cours le vendredi soir. La responsabilité du lycée, en ce qui le concerne, cesse dès cet instant.
- Le lycée n'assure pas la garde des élèves durant les week-ends.

Il appartient ainsi aux parents des élèves qui se trouveraient dans l'impossibilité de regagner leur domicile au cours des week-ends de trouver un correspondant ou un foyer d'accueil.

CONDITIONS D'HÉBERGEMENT

Chambres et dortoirs

Les pensionnaires sont accueillis en chambre ou en dortoir, conformément aux dispositions ci-après :

➤ Pour les filles :

Chambre de 3 à 5 lits équipée de pupitres pour permettre le travail personnel.

➤ Pour les garçons :

- Elèves des classes de la 6^{ème} à la 3^{ème} :

Le travail personnel s'effectue exclusivement en étude surveillée. Chaque élève y dispose d'un pupitre fermant par cadenas.

- Élèves des classes de CAP - Baccalauréats Professionnels et BAC Technologiques.

Chambre de 3 à 5 lits, équipée de pupitres pour permettre le travail personnel en chambre.

2. LA DEMI-PENSION

Garçons et filles sont pris en charge chaque jour dès leur arrivée à l'école jusqu'à leur sortie le soir. Pendant les heures de cours, les élèves sont toujours sous la responsabilité d'un professeur : en cas d'absence de l'un d'eux (maladie, stage, examens), il est systématiquement remplacé par un collègue, ou à défaut par un surveillant. **Aucun élève demi-pensionnaire n'est renvoyé à son domicile avant la fin normale de son emploi du temps quotidien, sans que la famille en soit avertie par le service de surveillance du lycée (maladie ou accident de l'enfant).**

Pendant le grand interclasse de la mi-journée et en dehors du repas, de nombreuses activités leur sont proposées, elles sont sportives, culturelles ou spirituelles.

Deux autres petites récréations viennent couper la matinée et l'après-midi ; pendant cette dernière, un goûter (pain et chocolat) est distribué. Chaque élève dispose d'un casier où il peut ranger ses affaires.

TARIFS 2011 - 2012

Tarif général annuel

Contribution des familles pour le scolaire :

TOUTES LES CLASSES : 450 €

Sauf les classes de routiers : 550 €

et les classes de BTS : 560 €

Demi-pension : 1 260 € (toutes classes sauf BTS)

Pension : 2 790 € (toutes classes sauf BTS)

Etudiants en BTS : Repas de midi au tarif du restaurant universitaire.

Nota : Si le prix de la pension peut paraître élevé, il faut considérer que rapporté à la différence hebdomadaire avec la demi pension, ce tarif n'est vraisemblablement pas à la hauteur du coût de l'élève s'il devait rester chez lui (transport – repas du soir - petit déjeuner – eau chaude – chauffage – etc....)

Un abattement peut être accordé sur le tarif par simple demande écrite à la direction accompagnée d'une copie de la dernière feuille d'imposition suivi d'une demande de rendez-vous avec le directeur.

Pour les familles de plusieurs enfants, gratuité de la contribution aux frais de scolarité à partir du second fréquentant l'établissement.

Sans frais supplémentaires, des possibilités de règlement fractionné ou de prélèvement automatique peuvent être consenties. Elles sont proposées dans la circulaire de rentrée qui apportera à ce sujet tous renseignements et indications des formalités utiles.

Les fournitures scolaires sont distribuées et facturées par l'établissement de façon à ce que chaque élève ou étudiant dispose du même matériel.

Le premier trimestre de chaque année scolaire doit être réglé spontanément par les familles au plus tard le jour de la rentrée, sans attendre un appel de notre part.

Au contraire, pour les trimestres suivants, le service comptabilité adresse un relevé facture ; c'est donc seulement après réception de ce dernier que les parents ont à effectuer le nouveau règlement.

La durée du 3^{ème} trimestre des élèves des classes terminales étant déterminée par la date du C.A.P., B.E.P. ou Baccalauréat, le départ du collège/lycées de ceux-ci avant la fin de l'année scolaire ne peut donner lieu à aucun remboursement.

Des tarifs particuliers propres aux classes qui prévoient des temps de stage en entreprise sont définis en fonction de la durée des périodes de formation en entreprise. Ils sont communiqués dans la circulaire de rentrée scolaire.

RÉDUCTION - REMBOURSEMENT EN CAS D'ABSENCE :

Lorsque, pour une raison jugée suffisante (maladie par exemple), un élève aura été absent du lycée pendant une durée supérieure à 5 jours scolaires consécutifs dans le trimestre (à l'exclusion de l'absence de fin d'année due à l'interruption des études consécutivement au passage du C.A.P., du B.E.P. ou du Baccalauréat) la famille bénéficiera d'un remboursement proportionnel au nombre de jours d'absence comptés à partir du sixième jour.

Toute exclusion temporaire pour motif disciplinaire (mise à pied) ne donne droit à aucune réduction.

Le calcul de la réduction est effectué seulement sur le montant de la pension ou de la demi-pension. La contribution des familles est irréductible.

COMMENT REJOINDRE BOSSERVILLE sans avoir à traverser Nancy.

Venant de la direction de :

**la Meuse par TOUL par A 31
METZ par A 31**

- Poursuivre son itinéraire autoroutier en suivant la direction de STRASBOURG A33.
- Emprunter la sortie NANCY SUD et immédiatement continuer en direction de NANCY Centre.
- Au débouché de l'Autoroute continuer en direction de SARREGUEMINES.
- Aux Ronds Points suivants (2) suivre et prendre la direction de ART-SUR-MEURTHE.
- Le collège et Lycée Saint-Michel est installé dans la Chartreuse de Bosserville à 3 km.

Venant de la direction de :

NEUFCHATEAU par la N 74

- A l'entrée de MAIZIERES au Rond Point suivre direction NANCY par Autoroute.
- Au Rond Point suivant à LUDRES prendre l'Autoroute en direction de NANCY puis NANCY Centre.
- Au débouché de l'Autoroute continuer en direction de SARREGUEMINES.
- Aux Ronds Points suivants (2) suivre et prendre la direction de ART-SUR-MEURTHE.
- Le collège et Lycée Saint-Michel est installé dans la Chartreuse de Bosserville à 3 km.

Venant de la direction de :

EPINAL par la N 57 puis voie rapide

- Continuer sur cet axe en suivant direction NANCY puis NANCY Centre.
- Au débouché de l'Autoroute continuer en direction de SARREGUEMINES.
- Aux Ronds Points suivants (2) suivre et prendre la direction de ART-SUR-MEURTHE.
- Le collège et Lycée Saint-Michel est installé dans la Chartreuse de Bosserville à 3 km.

Venant de la direction de :

**STRASBOURG par la N 4
ST-DIE par la N 59**

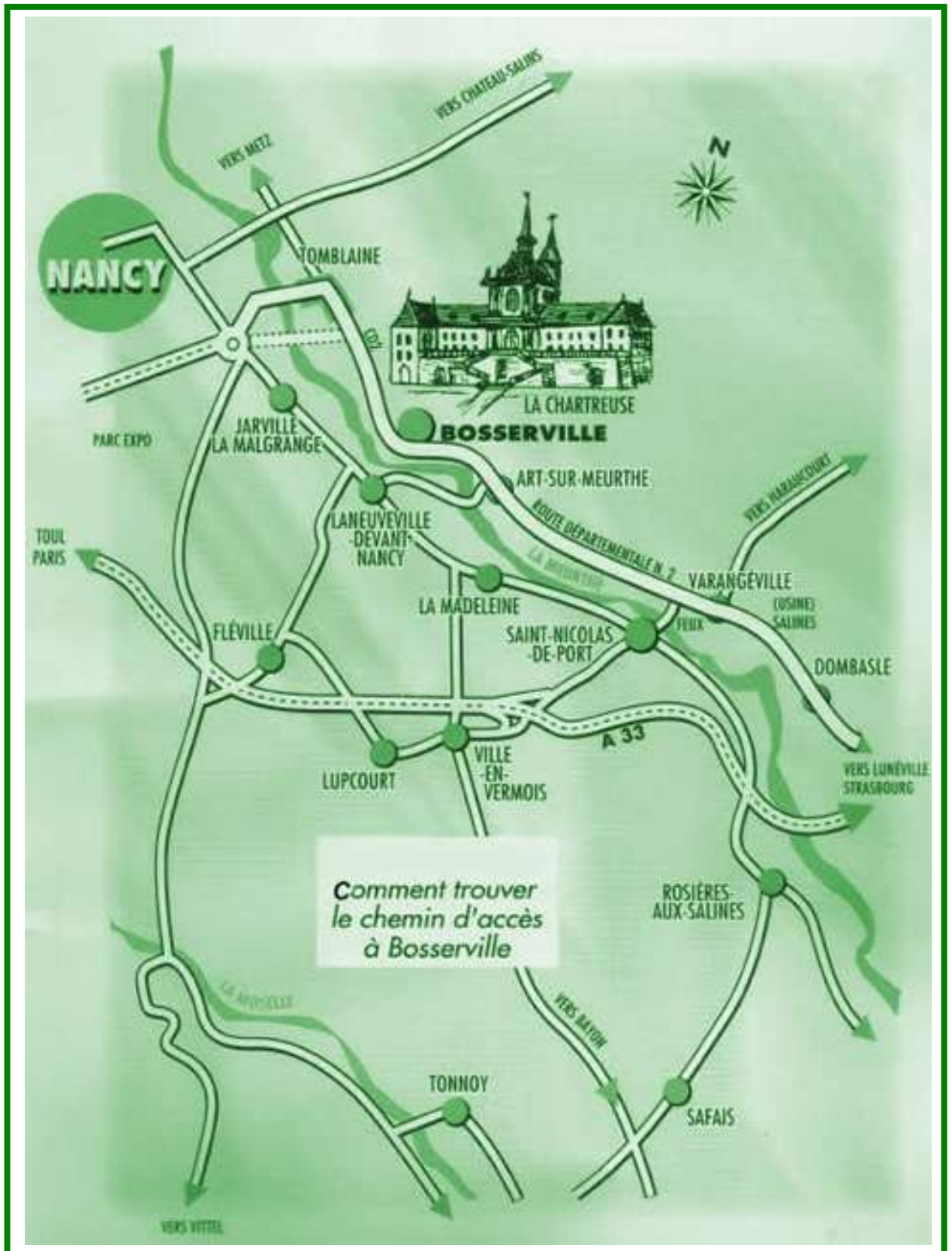
- Suivre la direction PARIS-NANCY par A 33.
- Emprunter la sortie DOMBASLE - VARANGEVILLE sur N 4.
- Traverser DOMBASLE, VARANGEVILLE en direction de Nancy.
- A la sortie de VARANGEVILLE, prendre à droite la D 2 direction ART-SUR-MEURTHE- TOMBLAINE.
- Le collège et lycée Saint-Michel est installé dans la Chartreuse de Bosserville, 2 km à droite après ART-SUR-MEURTHE en direction de TOMBLAINE.

Venant de la direction de :

**NOMENY par la D 913
CHATEAU SALINS par la N 74**

- Suivre les indications NANCY - Aéroport Nancy-Essey.
- A TOMBLAINE, sur un important carrefour avec massif central, prendre sur la gauche la D 2, en suivant le panneau SAULXURES - Aéroport Nancy-Essey.
- Continuer tout droit sur cette départementale, vers ART-SUR-MEURTHE - VARANGEVILLE.
- La Chartreuse de Bosserville où est installé le collège et lycée Saint-Michel se trouve à 5 km, sur la gauche.

Coordonnées GPS : allée du Séminaire à ART-SUR-MEURTHE





SECTION

Jeunes Sapeurs-Pompiers

Classe de 4^{ème} (Initiation, Certificat)

Classe de 3^{ème} (Brevet)

Cadre général :

- Formation intégrée au programme scolaire
- Collaboration avec des Sapeurs Pompiers tous les mardis.
- Enseignement des différentes techniques sapeurs-pompiers.
- Objectifs sportifs tout au long des deux années de formation.



Qualités développées:

- Esprit d'équipe
- Respect
- Rigueur
- Discipline
- Soin



Conditions d'accès :

- Bon Niveau scolaire
- Motivation pour le travail extra scolaire
- Bon niveau sportif
- Présélection sur présentation du dossier scolaire



COLLEGE PRIVE
LYCEE PROFESSIONNEL PRIVE
LYCEE TECHNOLOGIE PRIVE

**SAINT-MICHEL
BOSSERVILLE**

SERVICE DEPARTEMENTAL

MEURTHE



MOSELLE

D'INCENDIE ET DE SECOURS

Contact : Secrétariat du lycée 03 83 33 40 00

lycee-st-michel@bosserville.com